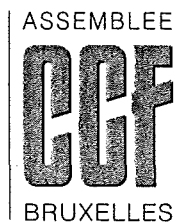


N. 1



SESSION ORDINAIRE 1990-1991

15 MAI 1991

Questions et Réponses

Questions et Réponses
Assemblée de la Commission communautaire française
Session ordinaire 1990-1991

SOMMAIRE

I. — Questions auxquelles il n'a pas été répondu dans le délai réglementaire (Art. 60.2)

M. G. Désir, Membre du Collège, Ministre chargé de la Culture et de l'Aide aux personnes

- Achat de coupes... par le Cabinet en 1990 (M. de Lobkowicz) 3
- Liste des institutions subsidiées par la Commission communautaire française (M. Duponcelle) 3
- Aide de la CCF en matière de lutte contre l'analphabétisme (M^{me} Huytebroeck) 3

II. Questions posées par les membres de l'Assemblée et réponses données par les Ministres

M. G. Désir, Membre du Collège, Ministre chargé de la Culture et de l'Aide aux personnes

- Toxicomanie des ex-détenus (M^{me} Payfa) 4
- Réinsertion socio-professionnelle des sortants de prison (M^{me} Payfa) 4
- Emploi des langues par le Festival de Wallonie-Bruxelles (M. Maingain) 5
- Livres blancs sur la protection du patrimoine (M. de Lobkowicz) 6
- Programme d'action des communautés européennes en faveur des enfants de travailleurs migrants sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale (M. Simonet) 6
- Conférence des échevins de la jeunesse de l'agglomération de Bruxelles (M. de Lobkowicz) 7
- Aide de la CCF aux communes (M^{me} Huytebroeck) 8
- Aide de la CCF en matière d'encouragement de l'enseignement artistique (M^{me} Huytebroeck) 9
- Promotion de l'enseignement du français à Bruxelles (M^{me} Huytebroeck) 10
- Nouvelle formation des acteurs sociaux travaillant dans le monocommunautaire francophone (M. Duponcelle) 11
- Suppression de la nouvelle tarification en matière de participation financière des handicapés dans leur IMP (M. Duponcelle) 20

M. J.L. Thys, Membre du Collège, Ministre chargé de la Santé

- Opération « Agir ensemble, NON à la drogue » (M. Maingain) 20
- Achat de coupes... par le Cabinet en 1990 (M. de Lobkowicz) 21

I. Questions auxquelles il n'a pas été répondu dans le délai réglementaire

(Art. 60, alinéa 2)

M. G. Désir, Membre du Collège,
Ministre chargé de la Culture et
de l'Aide aux personnes

Question n° 7 de M. de Lobkowicz du 21 janvier 1991 :

Achat de coupes... par le Cabinet en 1990.

L'honorable Ministre pourrait-il me faire part du montant des dépenses effectuées par l'intermédiaire des crédits destinés aux dépenses de fonctionnement de son Cabinet, en vue de l'acquisition de coupes, souvenirs, colifichets, gravures,... destinés à être remis par lui, ou en son nom, à l'occasion de diverses manifestations sportives, culturelles,...

Question n° 9 de M. Duponcelle du 6 février 1991 :

Liste des institutions subsidiées par la Commission communautaire française.

A plusieurs reprises les membres des commissions du Budget ou des Affaires sociales et de la Santé ont demandé au Ministre de leur fournir la liste des centres et des associations qui avaient opté en juin 1989 pour le monocommunautaire français, ce que le Ministre a fait.

Malheureusement, cette liste comprend des institutions dont le nom en abrégé peut porter à confusion, soit est suffisamment général pour pouvoir se confondre avec d'autres.

Le Ministre pourrait-il dès lors me fournir cette liste des institutions avec leur dénomination complète, leur adresse, leur spécificité, éventuellement leur capacité?

Question n° 14 de M^{me} Huytebroeck du 18 février 1991 :

Aide de la CCF en matière de lutte contre l'analphabétisme.

L'assemblée de la Commission communautaire française avait, en juillet 1990, pris une résolution dans le cadre de l'année de l'alphabétisation. Cette résolution faisait différents constats et surtout demandait au Collège de la CCF de faire de la lutte contre l'analphabétisme une de ses priorités notamment en matière de formation des enseignants, de développement de la lecture publique, d'information au public...

Pour réaliser ces objectifs, le budget de la CCF de 1990 avait inscrit plusieurs points développant cette politique. Et notamment les postes 9090 700 12311, 12312, 12313 : initiatives éducatives en rapport avec les rattrapages scolaires, organisation de modules de formation en relation avec la langue française dans les classes à haute densité d'enfants défavorisés, activités favorisant le contact entre les familles et les écoles. Coût : 2.004.000 F.

Monsieur le Ministre peut-il me dire quelles ont été les initiatives et entreprises encouragées en cette matière; si des modules de formation ont été organisés et quelles sont les écoles qui en ont bénéficié?

II. Questions posées par les membres de l'Assemblée et réponses données par les Ministres

M. G. Désir, Membre du Collège,
Ministre chargé de la Culture et
de l'Aide aux personnes

Question n° 1 de M^{me} Payfa du 21 décembre 1990 :

Toxicomanie des ex-détenus.

La toxicomanie est un grave problème social. De nombreux toxicomanes sont incarcérés.

La prison n'est pas le milieu idéal pour guérir de cette dépendance et il est fréquent de constater des rechutes à la fin de la détention.

La Commission communautaire française a-t-elle entrepris une ou des actions pour aider les ex-détenus toxicomanes à leur sortie de prison tant sur le plan de la santé que de la réinsertion socio-professionnelle ?

La Commission communautaire française aide-t-elle activement des associations qui poursuivent ces objectifs et de quelle manière ?

Réponse : 30 % de la population carcérale est incarcérée pour usage, détention de drogue ou délits commis dans le but de s'en procurer. Le placement de ces personnes en prison n'est évidemment pas en soi un traitement, bien que, par la force des choses, une désintoxication physique — le produit illicite est remplacé par des tranquillisants — s'effectue.

Au sein même de la prison de Saint-Gilles, le « Nouveau Centre Primavera » réalise un travail de formation et d'information destiné à la population toxicomane, et lui offre des consultations psychologiques.

Le jour de leur libération, les toxicomanes se retrouvent souvent démunis, sans contexte affectif et social autre que leur ancien milieu. Des centres de cure postérieurs à la prison ont été créés pour accueillir et aider les personnes dépendantes d'un produit, à s'en désaccoutumer.

La Commission communautaire française, soucieuse de venir en aide à cette population particulièrement délaissée, a décidé de soutenir l'équipe du « Nouveau Centre Primavera » dans son travail. En outre, une brochure à l'intention des détenus bruxellois, renfermera des informations de type social, dont l'énumération et la description des centres de cure ou d'aide pour toxicomanes. La Commission communautaire française a également, par une intervention conjointe de son secteur « post-pénitentiaire » et de son secteur « santé », contribué à la mise sur pied d'une « antenne de transition » qui encadrera les ex-détenus toxicomanes à leur sortie de prison et avant leur entrée dans une maison de cure. Cette antenne dénommée « ITI » (informations aux toxicomanes incarcérés) se trouve avenue de la Jonction, à deux pas des prisons de Forest et de Saint-Gilles.

L'équipe du « Nouveau Centre Primavera » se charge d'informer les détenus toxicomanes en passe d'être libérés, de l'existence de cette structure.

Question n° 2 de M^{me} Payfa du 21 novembre 1990 :

Réinsertion socio-professionnelle des sortants de prison.

La Commission communautaire française se préoccupe à juste titre d'insertion socio-professionnelle.

Une catégorie de personnes particulièrement fragilisée à ce niveau est représentée par les sortants de prison.

La Commission communautaire française, compétente pour les questions de réinsertion sociale des détenus, agit-elle :

1. dans la formation des détenus afin de leur permettre d'acquérir une qualification et, dans l'affirmative, de quelle manière (intra ou extra muros, quelles formations, etc...);
2. à la sortie de prison, quelle aide spécifique est-elle apportée pour permettre aux ex-détenus de trouver du travail ?

Réponse : La région, compétente pour l'emploi, subventionne des initiatives d'insertion socio-professionnelle. La Commission communautaire française, chargée, entre autres, de l'aide aux personnes, est compétente, quant à elle, pour l'aide à apporter aux ex-détenus en vue de leur (ré)insertion au sein des structures sociales.

Des initiatives ont été prises, aussi bien à l'intérieur des prisons qu'à l'extérieur de celles-ci, pour appuyer les personnes détenues et ex-détenues dans leurs démarches de réorientation.

C'est ainsi que la CCF a mis sur pied des programmes audio-visuels de cours, d'éducation permanente, d'informations diverses, destinés à être diffusés sur les écrans individuels des prisons de Saint-Gilles et Forest. Une asbl « l'ADEPPI » dispensera aux détenus qui le désirent, une formation complémentaire.

D'autre part, en collaboration avec l'Administration Pénitentiaire, un projet-pilote a été mis en place : il s'agit d'offrir à 10 détenus en fin de peine, bénéficiant pour la circonstance d'une mesure de semi-liberté, la possibilité de suivre les formations accélérées du FOREM, dans des domaines tels que le métal, la construction, les transports, l'hôtellerie, l'informatique, les langues...

Une brochure conçue par la CCF et reprenant des informations de type social et pratique, sera également distribuée à chaque détenu des établissements bruxellois.

Quant aux projets menés au sortir des prisons dans le cadre de la réinsertion sociale et professionnelle proprement dite, deux asbl ont pu voir le jour grâce au soutien de la CCF.

Une antenne de transition (ITI) a été créée : ses objectifs sont d'aider les ex-détenus toxicomanes à s'orienter entre le moment de leur sortie de prison et leur entrée dans un centre de cure ou toute autre thérapie choisie.

Une asbl de réorientation professionnelle, dénommée « Après » a également pu, grâce à la CCF, trouver une forme concrète. Les services offerts par cette asbl aux sortants de prison sont les suivants : un fichier reprenant les différents employeurs acceptant d'engager des personnes ne possédant pas un casier judiciaire vierge, la mise sur pied d'une technique de recherche d'emploi, l'encadrement des démarches auprès des employeurs potentiels, la possibilité d'entretiens d'orientation ainsi qu'un suivi individualisé.

Question n° 4 de M. Maingain du 22 novembre 1990 :

Emploi des langues par le Festival de Wallonie-Bruxelles.

La Commission communautaire française est un des pouvoirs publics subsidiant le Festival de Wallonie-Bruxelles. Ce festival est un des événements culturels remarquables en Communauté française.

Très heureusement, ce Festival bénéficie d'une réputation de plus en plus prestigieuse. D'ailleurs, les manifestations et spectacles organisés à Bruxelles ont connu un beau succès de participation.

Par contre, de nombreux Bruxellois se sont étonnés de l'emploi des langues dans les publications émanant de l'association organisatrice du Festival. Selon le document dont il vous est donné connaissance, les mentions y figurant étaient traduites en langue néerlandaise.

A ma connaissance ceci est un fait nouveau.

Or, une évolution contestable se dégage : les manifestations culturelles ou publiques organisées à l'initiative d'associations ou de pouvoirs publics francophones deviennent bilingues français/néerlandais tandis que celles organisées par les pouvoirs publics ou les associations flamands privilégient l'usage du néerlandais, voire de l'anglais, dans les publications de présentation, à l'exclusion du français.

Le Collège est-il intervenu ou peut-il intervenir auprès des organisateurs du Festival de Wallonie-Bruxelles pour les inviter à mettre fin à cette pratique généralisée du bilinguisme français/néerlandais?

D'une manière plus générale, le Collège exige-t-il, lors de l'octroi des subventions à des associations culturelles, que celles-ci respectent la primauté de la langue française dans l'annonce de leurs manifestations?

Réponse : Un des critères principaux retenu par la CCF pour le soutien des manifestations est la primauté de la langue française.

Des exceptions sont possibles, lorsqu'un pouvoir public flamand subventionne de façon équivalente ou supérieure l'activité (exemple : les Dimanches du Bois de la Cambre).

Lors du Festival de Wallonie, dont vous trouverez copie du programme général rédigé exclusivement en français, il apparaît que la CCF soutenait deux concerts (annexe 2) et avait accordé 150.000 F.

Le caractère bilingue des informations est ici explicable par le fait que la plupart des activités se déroulent dans le cadre des manifestations officielles organisées à l'occasion du 60^{ème} anniversaire de Sa Majesté le Roi et des 40 ans de son règne, ainsi que par la contribution de plusieurs sponsors (Ford, Loterie nationale, Mercedes-Benz...) pour lesquels l'unilinguisme aurait été injustifiable.

Je confirme cependant qu'il s'agit de rares exceptions et que la vigilance sera encore accrue en 1991, par le biais de nouvelles réglementations en examen.

ANNEXE 1

Sous le Haut Patronage de Sa Majesté la Reine

Sous le patronage du Ministère de la Communauté française de Belgique, du Commissariat Général aux Relations Internationales de la Communauté française de Belgique, de la Province de Brabant, de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale.

Avec l'appui de la Loterie Nationale — la Société Régionale d'Investissement de Wallonie (SRIW) — la Banque Nationale de Belgique — la R.T.B.F. — le Vif-L'Express.

Avec la collaboration de Sabena — Société Nationale des Chemins de Fer Belges (S.N.C.B.) — Crédit à l'Industrie (S.N.C.I.) — Jacqmotte — Royale Belge — S.A. Ford Motor Company (Belgium) — Mercedes-Benz Belgium S.A. — S.A. Cimenteries CBR — GBL (Groupe Bruxelles Lambert) — Caisse Générale d'Epargne et de Retraite (C.G.E.R.) — I.C.I. Belgium N.V. S.A. — C & A Belgique — Electronique et Télécommunications BELL S.A. (E.T.B.) — Cie Belge de Participations Paribas « COBEPA » — S.A. Ets Delhaize Frères et Cie « Le Lion » — Touring Club Royal de Belgique — Générale de Banque — S.A. Intercom — CERA Banque d'Epargne — Crédit Général S.A. de Banque — Gervais-Danone Belgique — Cinoco S.A. — Tractebel S.A. — ATEA S.A. — The British Council — Office Central de Crédit Hypothécaire (OCCH), Etablissement public sous la garantie de l'Etat.

Avec la participation de Unerg S.A. — B.P. S.A. — Dow Corning Europe — BANKSYS s.c. — Banque Paribas Belgique S.A. — Akzo Belge S.A. — Société Mutuelle des Administrations Publiques (SMAP) — S.A. Beecham — Agfa-Gevaert N.V. — S.A. Montefina — Société Belge des Auteurs, Compositeurs et Editeurs (SABAM) — Groupe Raffinerie Tirlémontoise — L'Oréal Belgilux S.A. — S.A. Monsanto Europe — Fina S.A. — S.A. Sociétés Réunies d'Energie du Bassin de l'Escaut (EBES IGEHO) — Société Siemens — S.A. Solvay & Cie — S.A. Floridienne.

ANNEXE 2

BRUXELLES

— Mercredi 5 septembre à 20 h.

Conservatoire Royal

Beaux-Arts Trio

Menahem Pressler, piano

Isidore Cohen, violon

Peter Wiley, violoncelle

Haydn — Ravel — Schubert

Sous les auspices de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles

- Mercredi 5 septembre à 20 h.
Musée d'Art Ancien (Salle Rubens)
Jos Van Immerseel, piano forte
Haydn – Mozart – Beethoven
Cycle « Musique et Musées »
- Mardi 18 septembre à 20 h.
Cathédrale Saint-Michel
Les Arts Florissants
Dir. : William Christie
Grands Motets de Michel-Richard de Lalande
Concert-événement du Festival de Wallonie
Ministère de la Culture
Fondation Société Générale
pour la Musique
- Jeudi 20 septembre à 20 h.
Palais des Beaux-Arts
Orchestre National de Belgique
Dir. : Ronald Zollman
Lazan Berman, piano
Franck – F. Schmitt – Tchaïkovsky
En collaboration avec la Société Philharmonique et le Festival de Flandre
- Mardi 25 septembre à 20 h. (*)
Palais des Beaux-Arts
Ensemble Instrumental de France
Philip Bride, violon-conducteur
Aldo Ciccolini, piano
Concert Mozart
En collaboration avec la Société Philharmonique
- Mercredi 10 octobre à 20 h.
Musées Royaux d'Art et d'Histoire
(Salle des tapisseries)
Paul Dombrechts Consort
Philidor – Rameau – Couperin – Telemann – C. Ph. F.
Bach
Cycle « Musique et Musées »
- Vendredi 12 octobre à 20 h (*)
Palais des Beaux-Arts
Ricercar Consort (9 instrumentistes)
Greta de Reyghere, soprano
James Bowman, haute-contre
Ian Honeyman, ténor
Max van Egmond, basse
Cantates baroques :
Farina – Buxtehude – Telemann
Sous les auspices de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles
- Dimanche 14 octobre à 15 h. (*)
Palais des Beaux-Arts
Orchestre Philharmonique de Liège et de la Communauté française
Dir. : Pierre Bartholomé
Chorales de Bruges, d'Eindhoven et d'Alost
José Van Dam, baryton
Françoise Pollet, soprano
James O'Neil, Guy De Mey, ténors
Lucienne Van Deyck, Thérèse Martin, altos
Chris de Moor, Werner van Mechelen, basses
Les Béatitudes de César Franck
En collaboration avec la Société Philharmonique et le Festival de Flandre
- Jeudi 25 octobre à 20 h. (*)
Palais des Beaux-Arts
Musica Antiqua Köln
Dir. : Reinhard Goebel
J.H. Schmelzer – H.I.F. von Biber – H. Purcell – J. Pezel

En collaboration avec la Société Philharmonique

Location : TIB-BBB. Hôtel de Ville, Grand Place, 1000 Bruxelles. Tél. : (02) 513.83.10 (à partir du 16 août).

Renseignements : Festival de Wallonie, rue du Jardin Botanique 29, 4000 Liège – Tél. : (041) 22.32.48 ou 22.33.67.

Question n° 5 de M. de Lobkowicz du 3 décembre 1990 :

Livres blancs sur la protection du patrimoine.

Une des rares choses à mettre incontestablement à l'actif de l'ancienne Commission Française de la Culture fut la publication de plusieurs livres blancs traitant de manière très approfondie et avec une grande rigueur scientifique de la protection du patrimoine à Bruxelles.

Malheureusement depuis la création de la Commission de la Communauté française je constate l'interruption de ces excellentes publications. Que se passe-t-il? Le Collège a-t-il délibérément décidé de mettre un terme à cette initiative ou, au contraire, a-t-il décidé de poursuivre, auquel cas de nouveaux livres blancs seraient en préparation, ce que j'espère que l'honorable Ministre pourra me confirmer?

Réponse : L'encouragement de toute initiative visant à rechercher les meilleures formules de reconversion du patrimoine bruxellois désaffecté figure au nombre des objectifs de la Région de Bruxelles-Capitale en matière de politique des Monuments et Sites.

Je ne puis dès lors qu'apporter tout mon soutien à une initiative qui avait engendré la parution de quatre numéros du Livre blanc de la campagne et de l'action pour la réaffectation du patrimoine architectural bruxellois.

Plusieurs projets de reconversion de bâtiments proposés dans cette publication ont effectivement trouvé leur aboutissement dans la réalisation d'espaces remarquables de par leur architecture et l'intérêt qu'ils suscitent au niveau culturel (Centre belge de la Bande dessinée,...)

Il est par conséquent dans mes intentions de faire inscrire au prochain budget de la Commission communautaire française la publication du Livre blanc

Question n° 6 de M. Simonet du 20 décembre 1990 :

Programme d'action des Communautés européennes en faveur des enfants de travailleurs migrants sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale.

La Commission des Communautés européennes a mis sur pied un programme d'action dans le domaine de l'éducation. Divers projets pilotes ont été lancés à destination des enfants des travailleurs migrants.

En réponse à une question du député européen, François-Xavier de Donnée relative à ces expériences pilotes, Madame le Commissaire européen Papandreou a révélé que, depuis le début du programme d'action, le montant des contributions communautaires s'était élevé (depuis 1983) à 208.360 Ecu pour seulement 1.800 élèves au profit des écoles néerlandophones de Bruxelles alors que les écoles francophones de Bruxelles ne bénéficiaient pour 3.000 élèves que d'une contribution communautaire de 176.500 Ecu.

Les chiffres avancés par la Commission concernent évidemment tous les élèves des écoles bénéficiaires des projets pilotes et non les seuls enfants immigrés.

Les Ministres pourraient-ils m'indiquer ce qui justifie la distorsion entre les contributions communautaires au profit des néerlandophones et des francophones à Bruxelles?

Compte tenu de l'importance numérique des élèves francophones, les Ministres envisagent-ils des initiatives à destination de la CEE tendant à pallier ces distorsions et à faire face à la diminution croissante des contributions communautaires constatée au fil des dernières années?

Réponse : J'ai pris connaissance de la réponse adressée par Madame Papandreou à Monsieur François-Xavier de Donnea.

Les conclusions que vous en tirez ne sont pas correctes : vous comparez, en effet, les 208.360 Ecu attribués aux écoles néerlandophones de Bruxelles depuis 1983 jusqu'en 1990, avec les 176.500 Ecu accordés aux écoles francophones de Bruxelles, mais depuis 1988.

Les chiffres ne sont donc aucunement comparables entre eux.

Pour information, les calculs antérieurs à 1988 concernent toutes les écoles francophones de Bruxelles et de Wallonie.

Je demanderai cependant à mon administration d'effectuer un décompte global année par année, des contributions communautaires, de façon à pouvoir intervenir, au cas où des distorsions en défaveur des francophones de Bruxelles seraient révélées.

Mon Cabinet a d'ores et déjà pris contact avec le chargé des problèmes de scolarisation à la CEE, qui s'est déclaré prêt à organiser une réunion de travail destinée à déterminer, pour le futur, une aide correspondant mieux aux réalités socio-éducatives.

Ceci nous permettra peut-être de redresser la tendance à la diminution des contributions communautaires pour ce type de projet.

Il faut d'ailleurs signaler qu'en 1987, année où le budget de ce programme était le plus élevé, les expériences pilotes francophones n'ont pu être défendues en raison de la position des Ministres de l'Éducation nationale, Messieurs DAMSEAUX et DUQUESNE, qui ont refusé le co-financement de 50 % exigé par la Communauté européenne pour financer l'autre partie du projet. Cette position a fortement handicapé les possibilités d'aide communautaire au projet d'écoles francophones bruxelloises.

Question n° 10 de M. de Lobkowicz du 13 février 1991 :

Conférence des échevins de la jeunesse de l'agglomération de Bruxelles.

Il existait, du temps de l'ex-CFC, une « réunion » informelle des échevins de la jeunesse de l'agglomération de Bruxelles. J'apprends que celle-ci est devenue à présent la « conférence des échevins de la jeunesse de l'agglomération de Bruxelles ».

Qui a décidé de cette modification d'appellation? Pourquoi de l'agglomération et non de la Région?

Quel est le mode de fonctionnement de cette association? Si celle-ci n'est pas bilingue dans son fonctionnement comme je crois le savoir, n'estimez-vous pas que sa nouvelle dénomination est d'une certaine manière usurpée?

Par ailleurs, la conférence des bourgmestres a estimé qu'il est logique que des échevins des différentes communes se réunissent occasionnellement pour examiner officiellement des points informels ou purement ponctuels qui touchent les matières les plus diverses telles que l'État civil, l'Urbanisme, les Sports, les Classes moyennes.

Elle a toutefois attiré l'attention sur le fait que les initiatives des échevins doivent préalablement obtenir l'approbation de leurs collègues respectifs.

Il me revient qu'il n'en est pas toujours ainsi. Dans ces conditions, je me demande comment des échevins, non délégués par leurs Collèges respectifs, peuvent légalement prendre des décisions?

Comment peuvent-ils signer des contrats de travail, par exemple, si ce n'est en engageant leur propre responsabilité personnelle à l'exclusion de celle de leurs communes respectives ou de la CCF?

Réponse : La question de Monsieur de Lobkowicz m'étonne quelque peu car, comme échevin de la Jeunesse, celui-ci a fait partie de 1986 à 1988 de l'association à laquelle il fait allusion.

Cette association porte, depuis sa création en 1984 et sans changement à ce jour, le nom de « Conférence des Echevins de la Jeunesse de l'agglomération de Bruxelles ».

C'est sous cette appellation qu'elle a été reconnue le 2 septembre 1985 employeur du TCT 7539, comportant 20 animateurs mi-temps, par une décision signée par Messieurs Maystadt et Hansenne, Ministres respectivement du Budget et de l'Emploi et du Travail.

Monsieur de Lobkowicz a d'ailleurs signé, au nom de l'association mentionnée sous l'appellation précitée, une demande d'extension du TCT. Cette demande qui figurait sur un formulaire officiel (n° TCT 27) a été enregistrée par le Ministère de l'Emploi et du Travail le 4 septembre 1986.

« La Conférence des Echevins de la Jeunesse de l'agglomération de Bruxelles » étant une association de fait, ses membres sont personnellement responsables des actes qu'ils posent en leur nom ou au nom de l'association.

L'instance de décision de la Conférence des Echevins de la Jeunesse de l'agglomération de Bruxelles est l'assemblée plénière qui se réunit tous les deux mois. Des propositions lui sont présentées par le Comité d'appui qui se réunit une fois par mois et qui regroupe des représentants de tous les partenaires – échevins de la Jeunesse, Communauté française, Commission communautaire française, Comité de Protection de la Jeunesse de Bruxelles, organismes de formation – et des animateurs de rue.

Ces instances ont pour but de discuter des problèmes de jeunes qui se posent à toutes les communes de la région (délinquance, décrochage scolaire, drogue...) et de mettre en commun certains moyens pour mettre sur pied des projets tels que l'opération pilote d'animation de rue « Atout projet » menée dans un quartier populaire de Schaerbeek afin d'encadrer les jeunes en manque de lieux de loisirs.

Question n° 11 de M^{me} Huytebroeck du 18 février 1991 :*Aide de la CCF aux communes.*

Le programme de la CCF prévoit d'aider à différents niveaux les communes bruxelloises, qu'il s'agisse d'actions en faveur de la jeunesse, d'actions culturelles ou d'éducation permanente.

Ainsi, un poste animation dans les communes prévoit le paiement de moniteurs (750.000 F) 761/122 01. Un poste formation socio-culturelle du personnel communal et du CPAS d'un montant de 400.000 F, 762/123 06

Organisation et coorganisation d'activités culturelles avec les communes : 2.500.000 F, 775/123 18.

Subsidiation du fonctionnement des foyers culturels communaux : 2.100.000 F, 775/332 07.

Aide à la vie culturelle dans les communes : 2.500.000 F, 775/332 10.

Subsides aux foyers culturels pour activités de diffusion culturelle : 1.450.000 F, 775/332 16.

Quelles sont les communes qui bénéficient de ces différents subsides? Suivant quels critères ces communes ont-elles été désignées? Quelles sommes ont été consacrées aux divers projets?

Réponse : Pour l'article 761/122 01, deux arrêtés cadre (90/158 et 159 en sport et en jeunesse) ont permis la création d'un poste d'animation dans chacune des 19 communes de Bruxelles avec un subside de 50.000 F par commune.

Les communes peuvent bénéficier de ce subside dans le cadre d'activités proposées en partenariat avec diverses associations communales. Ces projets d'activités sont introduits par les échevins de la jeunesse des 19 communes qui les centralisent et les coordonnent avant de les transmettre à la CCF.

Pour l'article 762/123 06 (570.000 F), les arrêtés 90/415 et 416 du Collège de la CCF (avec convention) destinés au public cible de tous les CPAS des 19 communes de Bruxelles ont permis, en collaboration avec le STICS (Service pour la transformation, l'innovation et le changement social), une formation à l'animation suivie par le personnel travaillant avec la population âgée des homes.

L'arrêté 90/415 : 380.000 F — portant sur la formation continuée du personnel des homes CPAS.

L'arrêté 90/416 : 190.000 F — portant sur la formation donnée par le STICS à destination des animateurs des homes CPAS constituant le groupe d'accompagnement de « La guingette à rouvert ses volets ».

Les communes de Schaerbeek, Etterbeek, Woluwe-St-Lambert, Uccle, Jette, Ixelles, Forest, Bruxelles, Anderlecht ont participé à cette formation en inscrivant des membres de leur personnel.

Pour les articles concernant l'aide à la vie culturelle dans les communes et les subsides aux Foyers culturels 775/123 18 — 775/332 07 — 775/332 10 et 775/332 16, les critères sont, en priorité, (voir aussi le cahier explicatif 1990) :

- l'intérêt local, régional et francophone des activités;
- la qualité de celles-ci, de leur encadrement et de leur adéquation au public visé (initiation culturelle-éducation permanente).

En voici les sommes et répartitions :

775/123 18

La répartition des crédits réservés à la participation de la Commission aux activités culturelles des communes suivantes est fixée comme suit :

EVERE :	organisation d'activités en collaboration avec le Foyer Culturel	200.000
ETTERBEEK :	organisation d'activités en collaboration avec le Foyer Culturel	200.000
FOREST :	organisation de l'exposition « Beauté de la reliure d'Art » et de matinées enfantines	125.000 75.000
GANSHOREN :	organisation des Fêtes de la Francité	85.000
IXELLES :	organisation d'expositions au Musée communal	300.000
KOEKELBERG :	organisation d'activités culturelles par le Comité communal	150.000.
MOLENBEEK :	animation de quartier et de zone d'éducation prioritaire à Molenbeek	250.000
SAINT-GILLES :	organisation d'activités de diffusion culturelle en collaboration avec le Foyer Culturel	250.000
SAINT-JOSSE :	participation à l'organisation d'un concert d'Isabelle Mukalu avec la chorale de Wavre	40.000
SCHAERBEEK :	organisation de l'exposition « Peintres et Sculpteurs Ardenais »	60.000
	organisation de spectacles en collaboration avec le Café Théâtre « Le Cancan »	75.000
WOLUWE-SAINT-LAMBERT :	organisation de l'Année internationale du Tourisme et des activités de l'Atelier « Champs Libre »	140.000 100.000
WOLUWE-SAINT-PIERRE :	organisation des activités culturelles au Centre Culturel	250.000

775/332 10

La répartition des subsides octroyés à la vie culturelle dans les communes est fixée comme suit :

ANDERLECHT :	« les Amis de la Bibliothèque »	30.000
AUDERGHEM :	« L'Association Wallonne de la Woluwe-Auderghem »	250.000
BERCHEM-STE-AGATHE :	« L'Association culturelle et artistique »	50.000
	« Action et recherche culturelles Berchem »	60.000

BRUXELLES-VILLE :	asbl « TENSION » Edition des actes du colloque d'un séminaire de littérature pour la jeunesse organisé par l'Inspection de l'Education permanente et de la culture	100.000 150.000
ETTERBEEK :	Prix Louis Schmidt	50.000
EVERE :	Atelier libre d'Art d'Evere	50.000
JETTE :	Abbaye de Dieleghem Société Philharmonique Orchestre de Chambre de la Communauté française de Jette Amicale de l'Académie de musique Union des Fanfares de Jette Foyer Culturel	170.000 50.000 100.000 20.000 30.000 130.000
SAINT-GILLES :	« Exposition GAILLIARD » Fêtes associatives organisées avec la commune	100.000 200.000
SAINT-JOSSE :	Amis de l'Hôtel Charlier Tricentenaire de la clarinette Les Amis du Square Armand Steurs	70.000 50.000 30.000
UCCLE :	Cercle ucclois de la Francité Ciné-club	100.000 150.000
WATERMAEL-BOITSFORT :	Atelier de lecture Fêtes des Fleurs Spectacle du Klark Théâtre	100.000 200.000 150.000
WOLUWE-SAINT-LAMBERT :	« Fêtes Romanes »	200.000

Pour les Foyers culturels, voici la répartition :

775/332 07 (en fonction des catégories prévues par l'arrêté royal du 5/8/1970 : A, B, C).

ANDERLECHT	265.000
ETTERBEEK	365.000
EVERE	270.000
JETTE	270.000
CENTRE JACQUES FRANCK	200.000
LA VENERIE	365.000
WOLU-CULTURE	365.000

775/332 16

ANDERLECHT	50.000
ETTERBEEK	200.000
EVERE	200.000
JETTE	250.000
CENTRE JACQUES FRANCK	250.000
LA VENERIE	250.000

WOLU-CULTURE 250.000

Question n° 12 de M^{me} Huytebroeck du 18 février 1991 :

Aide de la CCF en matière d'encouragement de l'enseignement artistique.

La section Enseignement de la CCF inscrit au rapport de ses activités l'attribution de divers subsides :

- Subsides d'encouragement à l'initiation culturelle dans les écoles.
- Subsides d'encouragement aux initiatives éducatives en faveur des enfants des écoles.
- Subsides d'encouragement à l'enseignement artistique.
- Subsides aux associations diffusant des revues pédagogiques.

Au total, des subsides pour environ 1.000.000 F.

Le Ministre peut-il me dire quelles sont les écoles et associations qui ont bénéficié de ces subsides, suivant quels critères ces écoles ont-elles été choisies (présentation de rapport ou de projet)?

Je remercie Monsieur le Ministre pour les réponses qu'il fournira à mes questions.

Réponse : Pour les subsides d'encouragement à l'initiation culturelle dans les écoles et pour les subsides d'encouragement aux initiatives éducatives en faveur des écoles, le choix des écoles s'opère principalement selon trois critères progressifs :

- connaissant les expériences en animation pédagogique et culturelle de la CCF, une école ou un réseau d'écoles, à l'initiative d'un enseignant, de la direction ou de l'inspection, sollicite telle ou telle activité ou formation;
- ces activités ou formations ont été, en général, préalablement sélectionnées en fonction de la qualité de spécialistes qui ont une grande expérience dans les milieux scolaires et font l'objet d'une évaluation continue des écoles et du service de la CCF. Il leur est demandé d'être des initiateurs autant que des artistes ou formateurs;
- ils sont mis en contact avec les écoles afin d'examiner les horaires, les disponibilités de locaux ainsi que les possibilités de regroupement de dates, voire d'établissements scolaires (pour les journées pédagogiques).

Il est également possible qu'une école ou association fasse part d'un projet déjà existant : dans ce cas sont examinés avant tout le public visé (qualité + nombre), l'originalité de l'initiative ainsi que l'expérience des animateurs cités.

Parmi les animations présentées, citons :

- les ateliers de psychomotricité de Béatrice Ferauge (maternel);
- les séances de narration et dessin de Tamara Damblon (primaire);
- l'Infini théâtre pour l'écriture de textes (primaire + secondaire inférieur);
- Christian Merveille pour la chanson française;
- l'Orchestre du Brabant et Monsieur Van Zeebrouck pour l'animation musicale (primaire et secondaire inférieur);

– les spectacles théâtraux commentés du Patchthéâtre (secondaire).

Pour les écoles, on peut énumérer les bénéficiaires suivants (soit de subsides, soit d'activités subsidiées) : liste disponible en annexe.

Les subsides d'encouragement à l'enseignement artistique sont accordés cycliquement aux académies qui proposent une initiative publique en liaison avec les écoles (ex : concert de fin d'année auquel sont conviés élèves et enseignants d'écoles libres ou communales).

En 1990, les académies de Forest, d'Evere, d'Ixelles et d'Etterbeek ont bénéficié d'une aide de 50.000 F chacune.

Les subsides aux associations diffusant les revues pédagogiques n'ont pas été accordés en 1990, étant donné l'absence de projets correspondants.

Enseignement communal

- Ecole du Schademaël;
- Ecole primaire n° 39;
- Ecole maternelle n° 4/14 Emile Demot;
- Ecole communale n° 7;
- Ecole communale n° 13 Les Harroniers;
- Ecole communale française n° 5;
- Ecole maternelle et primaire Le Tournesol;
- Ecole communale mixte n° 3;
- Ecole communale mixte n° 10;
- Ecole maternelle et primaire Les Eglantiers;
- Ecole maternelle et primaire La Roseraie – Les Cèdres;
- Ecole Princesse Paola;
- Ecole communale de Stockel.

Ecoles libres

- Institut Notre Dame;
- L'Autre Ecole;
- Institut Saint-Albert;
- Ecole de la reine;
- Ecole Saint-Nicolas;
- Institut Sainte-Anne;
- Collège du Sacré-Cœur pour garçons;
- Institut de la Sainte Trinité;
- Ecole Saint-Michel;
- Institut du Sacré-Cœur;
- Institut de la vierge fidèle;
- Ecole Saint-Joseph;
- Institut de l'Assomption;
- Ecole primaire et maternelle La Vecquée;
- Collège Jean XXIII.

Patchthéâtre

- Athénée Jules Bordet;
- Athénée Léon Lepage;
- Athénée Robert Carreau;
- Institut technique Bisschoffsheim;
- Institut technique De Mot-Couvreur;
- Athénée Emile André;
- Lycée Dachsbeck;
- Ecole Royale des Cadets;
- Institut Marie Stella;
- Institut technique de Laeken;
- Institut des Filles de la Sagesse;
- Institut Sainte Famille d'Helmet;
- Athénée Adolphe Max;
- Athénée Jean Absil;
- Collège Saint-Michel;
- Institut de l'enfant Jésus;
- Institut Louise de Marillac;
- Institut Notre Dame de la Paix;

- Lycée communal Emile Jacqmain;
- Athénée Madeleine Jacqmotte;
- Institut Saint Boniface;
- Sacré-Cœur d'Ixelles;
- Institut Notre Dame;
- Institut technique Chômé-Wyns;
- Athénée Royal de Koekelberg;
- Centre scolaire Notre Dame de la Sagesse;
- Collège du Sacré-Cœur de Ganshoren;
- Athénée Royal de Jette;
- Centre scolaire du Sacré-Cœur de Jette;
- Athénée des Pagodes;
- Collège Jean XXIII;
- Institut technique supérieur éducation physique;
- Athénée Royal de Woluwe-Saint-Lambert;
- Lycée Mater Dei;
- Athénée Royal de Watermael-Boitsfort;
- Collège Saint-Hubert;
- Institut de l'Assomption;
- Athénée Royal Uccle 1;
- Athénée Ganenou;
- Institut Montjoie;
- Lycée français;
- Collège Don Bosco;
- Centre scolaire du Sacré-Cœur de Linthout;
- Collège Notre-Dame du Val Duchesse;
- Ecole des Magnolias;
- Notre-Dame Immaculée;
- Ecole primaire d'Application;
- Ecoles catholiques de Boondael;
- Athénée Royal de Molenbeek-Saint-Jean;
- Collège Saint-Hubert;
- Institut Don Bosco;
- Institut Funck;
- Collège Saint-Pierre;
- Athénée Royal de Woluwe-Saint-Lambert;
- Ecole primaire « Bon Air »;
- La Classe Active;
- Ecole de l'Enfant Jésus;
- Ecole primaire Saint-Nicolas;
- Le Paradis des Enfants;
- Ecole communale n° 10;
- Ecole primaire Sainte-Alène;
- Ecole primaire Sainte Jeanne d'Arc;
- Ecole communale primaire Van Asbroeck;
- Ecole primaire Armand Swartenbroecks;
- Institut Saint-Joseph-Saint-Rémi;
- Ecole primaire des Dames de Marie;
- Ecole communale primaire;
- Ecole nouvelle Amélie Hamaide;
- Ecole Saint-Joseph;
- Ecole Sainte Famille;
- Ecole communale mixte Vervloessem;
- Ecole communale mixte du Chant d'Oiseau;
- Ecole des Cèdres;
- Ecole Saint-Dominique;
- Ecole Saint-Henri.

Question n° 13 de M^{me} Huytebroeck du 18 février 1991 :

Promotion de l'enseignement du français à Bruxelles.

En 1990, le budget de la CCF réservé aux actions de promotion de l'enseignement en français, était passé de 520.000 F à 1.000.000 F; celui-ci avait donc presque doublé.

Il est évident que la promotion de la langue française dans notre région doit faire l'objet d'une véritable campagne de sensibilisation et d'éducation. Monsieur le Ministre peut-il dès lors me dire comment cette action de promotion s'est articulée et quelles en ont été les réalisations concrètes?

Réponse : En ce qui concerne le budget de la CCF réservé aux actions de promotion de l'enseignement en français (article budgétaire 700/123 05), il convient d'abord de mentionner le commentaire du cahier explicatif : « Valorisation des actions mises sur pied par certaines écoles pour la promotion de l'enseignement en français ». Le commentaire avait été justifié par deux faits :

1. Le coût d'une réalisation d'affiche grand format, de son tirage et de son installation sur des panneaux publicitaires aurait dépassé largement le million.

2. Les démarches entamées avec la STIB pour l'affichage sur les trams-bus-métros et stations ont échoué pour les motifs linguistiques que vous pouvez deviner mais que je regrette. Les actions de promotions menées dans les écoles ont cependant débouché sur plusieurs initiatives originales :

- L'organisation d'un Forum sur l'alphabétisation et l'intégration scolaire (20-21/9/90) débouchait sur une analyse déterminante de la politique de la CCF en matière d'alphabétisation.
- Le soutien à un projet de tutorat et de formations à l'enseignement du français dans le cadre des ZEP-St Gilles.
- Le journal des écoles « L'Indécis », auquel participent des élèves de 14-20 ans issus de 11 écoles secondaires d'implantation et de milieu social multiples; le premier exemplaire de ce magazine paraîtra fin avril 1991.
- La mise sur pied d'un atelier « théâtre » et d'échanges originaux d'art dramatique entre 4 écoles bruxelloises des réseaux de la Ville, de la Communauté française et de l'enseignement, avec un encadrement réalisé par des jeunes professionnels disposant d'un diplôme d'enseignant(e) et de comédien(ne).

Les expériences ont été menées dans le but de réaliser en collaboration étroite avec les écoles, des actions de promotion du français se démarquant par leurs ampleur et caractéristiques des activités créatrices habituelles, dans les domaines de l'apprentissage de base, de la propédeutique de la lecture, de l'écrit et de l'oral.

Question n° 15 de M. Duponcelle du 21 février 1991 :

Nouvelle formation des acteurs sociaux travaillant dans le monocommunautaire francophone.

Monsieur le Ministre pourrait-il me donner quelques renseignements complémentaires à propos de la formation continuée qu'il compte offrir aux travailleurs sociaux relevant de la Commission communautaire française et dont il vient de faire état à la presse :

1. Quel sera le coût total de cette opération? A quel poste budgétaire, cette somme sera-t-elle affectée?
2. A quels travailleurs sociaux s'adresse-t-elle?
3. Quels types de formation, précisément, va-t-elle leur offrir?
4. A qui seront-elles confiées?
5. Quelles formules ont-elles été retenues quant au nombre d'heures/semaine que cela doit représenter, quant aux parties de la journée où les cours doivent être dispensés?

Réponse : Sept formations ont été organisées pour les travailleurs sociaux et les responsables des centres de planning familial, des centres de service social, des services d'aide aux familles et aux personnes âgées, des instituts médico-socio-pédagogiques pour personnes handicapées et des maisons de repos.

Les participants aux formations bénéficient de la gratuité.

Chaque formation est présentée séparément en annexe.

POUR LES SERVICES SOCIAUX ET PRIVES, LES SERVICES D'AIDES FAMILIALES ET AUX PERSONNES AGEES ET LES CENTRES DE PLANNING FAMILIAL

Formation à la gestion de projet

Organisée par la Commission communautaire française et le CEDIF, centre de documentation et d'information de la fédération belge pour le planning familial et l'éducation sexuelle.

Programme n° 1 : gestion de projet

Remarques préliminaires

Par « gestion », nous entendons ici un processus d'ensemble, qui va de l'élaboration d'un projet à son évaluation finale, et non la seule gestion des activités.

Par « projet », nous entendons aussi bien une action ponctuelle qu'un service régulier, voire le projet même qui est à la base de l'association.

1. Analyse des besoins

Dans les centres de planning familial, mais aussi dans les autres associations du secteur social ou médico-social, la question de la gestion n'est pas neuve; elle est apparue sous diverses formes, dont celle du « marketing social » (connaissance de l'environnement, stratégie de communication, etc.).

Un autre aspect de la gestion concerne la rentabilisation de la créativité du secteur et de l'expérience acquise sur le terrain. Sur ce plan, il arrive trop souvent que le dynamisme et la motivation des acteurs soient contrebalancés par une attention ou un temps insuffisants consacrés à des questions comme : la définition claire d'objectifs opérationnels, l'élaboration de stratégies de collaboration (intersectorielle ou à l'intérieur même d'un secteur), la définition de fonction et la clarification des relations de travail, l'évaluation de l'action. De ce fait, des projets originaux et basés sur une solide pratique de terrain peuvent ne pas rencontrer la reconnaissance qu'ils méritent, connaître un déroulement difficile ou encore ne pas atteindre pleinement leur effet.

Si la gestion prend trop peu de place, c'est sans doute en raison des contraintes du secteur : le volontariat et les sous-statuts, fréquents, ne facilitent pas la gestion du personnel; la précarité des moyens financiers ne permet pas toujours d'investir beaucoup dans la gestion; les priorités sont parfois imposées plutôt que choisies. Mais, en outre, les gestionnaires des associations ont le plus souvent des compétences liées à l'objet social de leur association et n'ont pas de formation en gestion.

La gestion des ressources humaines est particulièrement victime de ce contexte. On est accoutumé à travailler avec les moyens du bord, souvent dans l'urgence, avec les « bonnes volontés » qui se présentent. Dans ces conditions, la gestion de la relation entre l'affectif et le fonctionnel apparaît particulièrement délicate. La notion de contrat est peu présente, avec les dysfonctionnements que cela peut entraîner.

Toutes ces difficultés sont en partie structurelles. Mais cela ne fait que mettre davantage l'accent sur la nécessité de consacrer davantage de temps et un effort mieux dosé à une gestion plus rationnelle.

2. Objectif général du programme

L'objectif du programme de formation serait donc de modifier l'attitude qui prévaut généralement vis-à-vis de la gestion de projet. Le programme devrait opter pour une approche positive : partir, non des difficultés réelles ou supposées, mais des projets eux-mêmes. Le but est d'amener les participants à « rentabiliser » au mieux les ressources et avoir ainsi une action plus efficace.

Plus concrètement, les participants doivent apprendre à concevoir, structurer, gérer, évaluer un projet et à le présenter pour obtenir les ressources nécessaires à sa mise en œuvre.

Pour cela, il est nécessaire d'élaborer le projet de manière rationnelle et de le valoriser en montrant la pertinence des priorités retenues. Cela implique préalablement :

- d'analyser les besoins auxquels on se propose de répondre;
- de définir des objectifs d'action.

En fonction de ces objectifs, on pourra déterminer :

- les ressources humaines nécessaires;
- des stratégies de collaboration;
- un ou des modes de financement;
- des moyens d'évaluation.

Tout ce travail préalable d'analyse facilitera la présentation et la défense du projet auprès des divers niveaux de décision : instances de l'association, collaborateurs potentiels, sponsors, pouvoirs subsidants. Il facilitera aussi la gestion proprement dite du projet, et en particulier des ressources humaines, à condition d'être accompagné d'une réflexion sur la « gestion du personnel » et de la mise en œuvre de moyens appropriés (en temps, en personnel) pour assurer celle-ci.

C'est délibérément que, dans ce programme, les questions du marketing interne et externe ou de la gestion budgétaire ont été écartées au profit de la gestion des ressources humaines, que nous considérons comme prioritaire (cf. supra).

3. Description sommaire du programme

Le programme s'articulerait en trois modules, axés sur :

1. l'analyse des besoins, le choix d'une stratégie et la définition des objectifs de l'action;
2. les ressources humaines : définir une fonction en termes opérationnels, conclure un engagement avec un collaborateur (notion de contrat), équilibrer pouvoir et responsabilité, gérer la relation fonctionnelle, affective, évaluer le travail;
3. la promotion et le financement du projet : constituer et rédiger un dossier, le présenter, frapper à la bonne porte.

Le temps minimal nécessaire pour travailler tous ces points serait de :

1. une journée (6 h.);
 2. deux journées (12 h.);
 3. une journée (6 h.);
- soit un total de quatre journées (24 h.).

Un programme précis est encore à établir; les contenus et la méthodologie sont à préciser avec les futurs formateurs, mais l'expérience que nous avons acquise en matière de formation d'adultes nous amène à privilégier les méthodes actives en petits groupes. Les formateurs seraient pour chaque module un « expert » en gestion de projet et un « animateur » issu du terrain associatif, travaillant en tandem.

La participation devrait être limitée à une personne par association, afin de toucher un maximum de secteurs.

4. Ressources

Le CEDIF offre l'infrastructure nécessaire pour l'organisation du programme, ainsi qu'un personnel expérimenté pour en assurer la mise en œuvre : finalisation du programme, sélection des formateurs, organisation pratique, gestion administrative et comptable.

Pour ce programme, une contribution financière devrait être demandée aux associations, la formation des gestionnaires représentant pour celles-ci un investissement.

CEDIF

Informations complémentaires

Coût et article budgétaire :

Art. 9090 844/122 05
Aides et promotion à l'accompagnement de l'action sociale
350.000. F.

Type de travailleurs sociaux :

Formation destinée aux responsables des centres de service social, des services d'aide aux familles et aux personnes âgées, des centres de planning familial.

POUR LES CENTRES DE PLANNING FAMILIAL

Formation à l'animation en éducation affective et sexuelle

Organisée par la Commission communautaire française et le CEDIF, centre de documentation et d'information de la fédération belge pour le planning familial et l'éducation sexuelle.

Programme n° 2 : éducation affective et sexuelle

Introduction

Il faut rappeler d'abord l'importance du travail de prévention réalisé avec des jeunes par les animateurs des centres de planning familial. Dans le domaine de la vie affective et sexuelle en particulier, les activités éducatives sont une des bases de la prévention. Depuis des années, les animations de groupes en éducation affective et sexuelle sont une priorité et une spécificité des centres de planning familial. Elles restent cependant trop peu reconnues, alors que, bien souvent, elles constituent une des seules opportunités d'aborder les questions liées à la vie affective et sexuelle avec les adolescents.

1. Analyse des besoins

En 1989-90, une recherche sur les besoins « à la base », c'est-à-dire chez les travailleurs de planning familial, a été entamée par le CEDIF. La première étape de ce travail a constitué en une recherche qualitative par entretiens non directifs sur base d'une grille d'analyse. Les personnes rencontrées avaient comme point commun la pratique d'animation de groupe en éducation affective et sexuelle.

La grille d'analyse avait été construite en partant de quatre hypothèses en matière de besoins :

- Hypothèse principale : la *formation* au sens large, c'est-à-dire l'ensemble des activités formatives, y compris l'auto-évaluation, la réflexion sur la pratique professionnelle (notamment sur le plan éthique), la définition d'objectifs, etc.
- Hypothèses secondaires : les aspects institutionnels, l'information, les outils pédagogiques.

Nous ne pouvons reprendre ici en détails les résultats de cette recherche. Disons simplement que nous avons pu confirmer notre hypothèse principale et la développer, en mettant en avant les trois grandes questions suivantes :

1. La place de la *communication* dans la pratique, mais aussi dans les objectifs de l'animation. Pour simplifier : où se place-t-on sur un axe qui va de l'animation comme transmission d'une information, d'un savoir, à l'animation comme action sur et par la communication dans le groupe même?

2. La difficulté de l'*évaluation* du travail d'animation dans le domaine sexuel et affectif : comment définir des objectifs qui puissent déterminer des critères d'évaluation observables?

3. La relation triangulaire *animateur-institution-demandeur* : comment gérer cette relation complexe et délicate où l'animateur se sent parfois « coincé »?

Ces trois questions se doublent d'une demande explicite : celle d'un *lieu d'échange* entre praticiens de l'animation, lieu que l'institution (le centre de planning familial) n'a que rarement les possibilités financières d'offrir lui-même.

Indépendamment de cette recherche, un groupe d'animateurs patronné par le comité interfédéral des centres de planning familial et de consultations conjugales, a notamment approfondi le point 3.

L'ensemble de ces travaux a déterminé un projet de formation destiné aux animatrices et animateurs en éducation affective et sexuelle.

2. Objectif général du programme

Il importe de souligner dès l'abord que ce programme ne vise pas l'acquisition de techniques d'animation de groupe. D'autres associations ou services chevronnés proposent ce type de formation et, par ailleurs, la plupart des animateurs des centres de planning familial ont, soit déjà suivi une formation de ce type, soit acquis une solide expérience « sur le tas ». Ce programme ne vise donc pas à former des débutants; il s'adresse à des animateurs ayant déjà une certaine pratique.

Le programme se situe dans le cadre d'une formation continuée ou post-formation.

Il se donne trois objectifs :

- Offrir un lieu de rencontre et d'échange d'expériences entre praticiens de l'animation en éducation affective et sexuelle.
- Permettre une réflexion sur le *sens* et les *objectifs* éducatifs et pédagogiques de l'animation.
- Favoriser l'acquisition d'*outils méthodologiques* en vue de :
 - a) clarifier la relation institutionnelle animateur-institution-demandeur ;
 - b) évaluer les activités d'animation.

Le programme se construit sur trois axes :

- A. L'animation comme pratique de communication : arriver à mieux définir son rôle et ses objectifs par rapport à son public et par rapport à soi-même.

- B. L'animateur, le(s) centre(s) de planning familial, le(s) demandeur(s) d'animation : mieux gérer cette relation triangulaire.

- C. Evaluer son action : dans quel but? comment? en fonction de quoi?

3. Description du programme

Les trois axes cités plus haut sont interdépendants. Le programme de formation doit donc les aborder tous trois. Étant donné les faibles disponibilités (en temps comme en argent) du public visé, et d'autant plus que le travail d'animation reste souvent peu reconnu, on devrait cependant envisager un programme de courte durée et sans contribution financière des participants.

Ceci nous amène donc à proposer un programme minimal comprenant trois modules :

- A. L'animation comme pratique de communication (3 journées)

- Quelle conception du travail d'animation? Qu'est-ce que « animer » pour chacun? (Qu'y a-t-il derrière les mots?);
- Comment se situe-t-on dans la communication avec le groupe? Qu'est-ce qui est induit par ce choix?
- Quels objectifs donne-t-on à son action? Comment définit-on son rôle, en termes opérationnels : « qu'est-ce que je viens faire ici? »

- B. L'animateur, son institution, le demandeur : une relation triangulaire (2 journées)

Cette question ayant été plus particulièrement travaillée par le groupe de recherche mentionné plus haut, le contenu de ce module devrait être défini avec les membres du groupe.

- C. Evaluer son action (2 journées)

Ce module viserait essentiellement à :

- définir les principes de base de toute évaluation;
- cerner des modes d'évaluation applicables à l'éducation affective et sexuelle.

L'évaluation est envisagée ici, non comme une procédure sanctionnant les erreurs, mais comme un processus permanent visant à améliorer l'action et à la valoriser.

Ces trois modules sont interdépendants. En particulier le module A propose une réflexion de base sur laquelle s'appuient les modules B et C, plus « méthodologiques ». Ultérieurement, des modules complémentaires pourraient venir s'accrocher au schéma de base. Par exemple : « utiliser des supports pédagogiques », « travailler avec des groupes interculturels »...

4. Ressources

Le CEDIF offre l'infrastructure nécessaire pour l'organisation du programme, ainsi qu'un personnel expérimenté pour en assurer la mise en œuvre : finalisation du programme, organisation pratique, gestion administrative et comptable, sélection des formateurs.

Concernant en particulier ce dernier point, les centres de planning familial peuvent offrir des ressources importantes : trois d'entre eux organisent régulièrement depuis plusieurs années des cycles de formation autour de la problématique

« vie affective et sexuelle ». Appel peut être fait également aux animateurs qui ont participé au groupe de travail cité plus haut. Divers modes de partenariat ou de collaboration sont possibles et seront envisagés pour rentabiliser au mieux les compétences et l'expérience acquise.

5. Budget prévisionnel

Ce budget est établi sur la base de 3 groupes de formation, travaillant pendant 7 journées avec 2 formateurs.

CEDIF

Informations complémentaires

Coût et article budgétaire :

Art. 9090 844/332 05

Subsides pour des actions de prévention, d'éd. de formation, d'information de la famille et du développement communautaire.

360.000 F.

POUR LES CENTRES DE PLANNING FAMILIAL

Prévention et accompagnement des grossesses non désirées

Organisée par la Commission communautaire française et le GACEHPA, groupe d'action des centres extra-hospitaliers pratiquant l'avortement.

Formations GACEHPA 1990-1991

Intitulés des formations

- Prévention et accompagnement des grossesses non désirées pour accueillants (2 groupes)
- Formation médicale à l'accompagnement des grossesses non désirées et des IVG (destinée aux médecins).

Motivation

Depuis l'entrée en vigueur le 3 avril 1990 de la loi Lallemand-Herman-Michielsens, dépénalisant partiellement l'IVG, beaucoup d'équipes de travailleurs de la santé tant hospitaliers qu'extra-hospitaliers, se sont préoccupés d'organiser l'aide aux femmes en détresse à cause d'une grossesse non désirée.

Le GACEHPA a reçu de nombreuses demandes de formation émanant des centres et hôpitaux bruxellois.

Public visé

Ces formations s'adressent aux professionnels qui, dans le contexte de leur travail médical, social ou culturel, peuvent être confrontés à une grossesse non désirée. Donc e.a. les médecins, assistantes sociales, psychologues, conseillères conjugales, infirmières, et particulièrement des centres de planning familial, maisons médicales, cliniques, hôpitaux, etc...

Méthodologie

- a) Chaque séance de formation comporte une partie théorique apportée e.a. par des vidéos. (Ces dernières sont souvent réalisées par l'équipe en fonction de l'objectif de la séance).
- b) Les exposés théoriques sont illustrés par des documents et par une bibliographie spécifique.

c) Le premier temps est suivi par une discussion, une mise en commun des cas pratiques rencontrés par les participants.

d) Le second temps comporte des jeux de rôle, des mises en situation, afin de mieux intégrer les éléments théoriques.

Cette méthode d'apprentissage nécessite la pratique en groupe fermé de 12 personnes maximum afin de permettre un climat de sécurité suffisant, propre à aborder les aspects psychologiques.

- Chaque groupe comporte 8 séances.
- Chaque séance dure 3 heures.

Les formateurs

Pour ces trois groupes, le GACEHPA s'est assuré la collaboration de l'équipe formation du centre de planning familial « Aimer à l'ULB ».

Les formateurs proposés sont :

- Marc Abramowicz : Licencié en sciences psychologiques, psychothérapeute.
- Renée Coen : Licenciée en sciences psychologiques et pédagogiques, conseillère conjugale, psychothérapeute.
- Violaine Declerck : Licenciée en sciences psychologiques et pédagogiques, psychothérapeute.
- Michèle Keyaert : Licenciée en sciences psychologiques et pédagogiques, psychothérapeute.
- Gilbert Schetgen : Docteur en médecine, spécialiste en gynécologie.
- Jacqueline Van Gelder : Conseillère conjugale, accueillante en planning familial.

Système de préparation et d'évaluation

- L'ensemble du travail est géré par les formateurs aidés par un superviseur qualifié.
- Le contenu des séances et le matériel didactique sont conçus par la même équipe.
- Chaque séance est suivie d'une supervision qui permet aux deux formateurs en charge du groupe d'évaluer le travail et de préparer la séance suivante.

GACEHPA

Informations complémentaires

Coût et article budgétaire :

Art. 9090 844/123 02

Formation des travailleurs sociaux
275.000 F

Durée de la formation :

8 séances de 3 heures.

POUR LES INSTITUTS MEDICO-SOCIO-PEDAGOGIQUES POUR PERSONNES HANDICAPEES

Formation destinée aux responsables

Organisée par la Commission communautaire française
et ABC, accompagnement, accueil,
Bruxelles, créativité-gestion

ANALYSE DES ORGANISATIONS

A quel public la formation est-elle destinée?

Aux gestionnaires

Présentation

Les travailleurs sociaux font souvent partie de grandes administrations.

Leurs activités professionnelles en relation avec des clients sont en partie liées aux contacts qu'ils entretiennent avec des organismes disposant de ressources. Aussi l'action individuelle et collective en travail social est liée aux modes de fonctionnement (bureautique, etc...) d'organisations diverses, et à la manière de s'y situer. Ce séminaire cherche à fournir quelques éléments de compréhension du fonctionnement des organisations et des personnes au sein de celles-ci.

Objectifs

1. Développer un cadre conceptuel

- par la distinction de différents niveaux d'analyse de situations organisationnelles (niveaux d'analyse de situations interpersonnelles et de groupe, des structures organisationnelles et des valeurs institutionnelles);
- par l'introduction à l'analyse stratégique des relations de pouvoir au sein des organisations (CROZIER);
- les concepts se situent dans le cadre plus large de l'approche systémique de l'organisation.

2. Approbation de ces outils et grilles théoriques par une confrontation à des situations professionnelles vécues apportées par les participants.

Il y aura des exposés, études de cas et une analyse de situations proposées par les participants.

Formateur

Alain Bonaventure (CFIP)

Lieu et dates

Maison de la Francité
rue Joseph II, 18
1040 Bruxelles

Les 18 et 19 mars 1991

RELATION A
L'ENVIRONNEMENT-MARKETING SOCIAL

A quel public la formation est-elle destinée?

Aux gestionnaires

Présentation

Dans les organisations sociales, le personnel est régulièrement confronté à la nécessité de défendre les intérêts de leur service auprès de différents publics (instances de subventions, utilisateurs, recrutement de personnel, contact avec d'autres organisations, représentations,...)

De nombreuses questions se posent à lui : intéresser ces publics à leur service, assurer des relations publiques avec l'extérieur, développer un message positif et cohérent, favori-

ser un recrutement, tenir compte des particularismes régionaux et bénéficier des avantages d'une approche commune de ces questions pour des services dispersés....

Beaucoup d'énergie est consacrée par le personnel social aux contacts extérieurs. C'est dans la perspective de donner des moyens d'action concrets et de pouvoir agir dans une cohérence d'ensemble que nous vous proposons de réaliser ce séminaire.

Objectifs

1. mettre en évidence les différentes dimensions du marketing et préciser en quoi il est utile pour des organisations sociales;
2. donner quelques outils pratiques pour introduire ou améliorer une approche marketing des services offerts aux usagers.

Le contenu définitif du programme et l'importance accordée aux différents thèmes abordés devra être précisé en fonction de besoins spécifiques des intéressé(e)s.

Nous pouvons déjà proposer les matières suivantes :

- la place du marketing dans l'organisation
- les composantes du marketing social
- se définir une politique de marketing
- pratiquement :
 - connaître son marché
 - choisir ses produits/services
 - se définir un plan d'action
 - promouvoir des services
 - vendre des services
 - développer une image interne/externe
 - évaluer les efforts
- introduire un esprit/réflexe marketing
- structure d'organisation et marketing.

Formateur

Alain Bonaventure (CFIP)

Lieu et dates

Maison de la Francité
rue Joseph II, 18
1040 Bruxelles

Les 25 et 26 avril 1991

FORMATION A LA CONDUITE
DE REUNION DE TRAVAIL D'UNE EQUIPE

A quel public la formation est-elle destinée?

Aux gestionnaires

Présentation

Dans une unité de travail, les réunions de travail sont un des moyens privilégiés pour assurer la cohésion d'une équipe et la cohérence des méthodes utilisées.

Le but de la formation est de permettre aux participants de conduire une réunion de travail de façon opérationnelle et motivante.

Objectif général

Les participants seront capables de mettre en œuvre et d'analyser des conduites de réunion en fonction des objectifs, de la structure de l'organisation, des participants, du conducteur de réunion.

Objectifs spécifiques

A l'issue de la formation, les participants seront capables de :

1. identifier les types de réunion;
2. identifier le rôle du conducteur de réunion : styles (suivant la procédure et la production) et fonctions (facilitation, régulation et clarification);
3. identifier les phénomènes de groupe;
4. organiser matériellement une réunion : avant-après.

Méthodologie

Cette formation se déroulera en deux séquences :

1. Théorie participative basée sur l'expérience des participants.
Exercices pratiques.
2. Evaluation de la mise en œuvre des acquis sur le terrain.
Solutions envisagées et envisageables.

Formatrice

Anne-Marie Daneau (SEpts)-licenciée en Politique de Formation d'Adultes et Psychopédagogie; licenciée en Management et Techniques de Formation; psychopédaogogue dans un centre de santé mentale pour adultes.

Lieu et dates

Maison de la Francité
rue Joseph II, 18
1040 Bruxelles

Les 7-8-24 mai 1991

REUSSIR UNE NEGOCIATION

A quel public la formation est-elle destinée?

Aux gestionnaires

Présentation

Tout responsable peut être amené à :

- résoudre des situations conflictuelles de tout genre ayant trait aux relations entre personnes et services, rapports hiérarchiques, etc...;
- susciter l'adhésion en vue de réaliser des projets nouveaux.

En effet, la négociation déborde de son cadre originel (politique et commercial) pour s'étendre à l'ensemble de la vie collective.

Objectifs

- permettre à chacun de mieux comprendre et maîtriser les composantes des situations de négociation telles qu'on les rencontre dans sa fonction;
- prendre conscience de ses potentialités (forces et faiblesse);

- acquérir des outils et repères en vue de modifier son comportement et sa stratégie.

Méthode

Brefs exposés théoriques; analyse de cas didactiques et de situations apportées par les participants.

Exercices et confrontation d'expériences, entraînement à l'analyse et à l'observation des attitudes et stratégies développées par les acteurs sociaux.

Formateur

André Buron (CFIP)

Lieu et dates

Maison de la Francité
rue Joseph II, 18
1040 Bruxelles

Les 6-7-14 juin 1991

**ELABORATION DU PROJET EDUCATIF :
CONSTRUIRE UN PROJET, LE GERER**

A quel public la formation est-elle destinée?

Aux gestionnaires

Présentation

Nous nous placerons dans une optique systémique et pragmatique. L'institution est un système dont nous envisageons :

- les finalités, définies de manière générale au niveau de l'éducation spécialisée;
- les buts poursuivis par l'institution, ceux-ci définissant l'originalité de l'institution;
- les objectifs éducatifs et thérapeutiques, c'est-à-dire l'explication de ce que l'on veut faire avec l'enfant, l'adolescent ou l'adulte handicapé jour après jour; ces objectifs sont d'une part des objectifs de résultats (concernant le client) et des objectifs d'action (qui concernent les intervenants) correspondant aux moyens que l'on se donne.

A partir de ces trois notions, nous introduirons la notion de projet qui regroupe, avec une projection dans l'avenir, les objectifs poursuivis pour les sujets handicapés par une équipe déterminée, ces objectifs étant examinés dans leur articulation avec les buts que poursuit le système institutionnel et les finalités de l'éducation spécialisée.

Pour analyser cette notion de projet nous serons amenés à différencier efficacité et efficience, en montrant qu'il faut éviter de se laisser piéger par un discours sur l'efficacité pour se tourner davantage vers la construction de critères d'efficacité, critères essentiels pour un gestionnaire qui veut démontrer la légitimité de son action.

Nous serons également amenés à discuter de la cohérence du projet éducatif et thérapeutique, cette notion étant appréhendée essentiellement de manière subjective mais sujette toutefois à une évaluation plus objective faite à partir de l'écart inévitable existant entre pratique et intentions.

Nous proposerons aux gestionnaires une démarche permettant la construction d'un langage commun entre les diffé-

rents membres d'une équipe pluridisciplinaire, ce langage devant permettre une meilleure communication entre les intervenants à partir d'une clarification des concepts et permettant une meilleure gestion des diverses ressources de l'équipe.

Enfin, nous envisagerons les règles éthiques devant nécessairement prévaloir dans tout acte éducatif et thérapeutique.

Notre méthodologie consistera :

- en une clarification des concepts utilisés;
- en une série d'exercices préparés par les formateurs;
- en une discussion critique des projets d'institutions amenés par les participants.

Il sera demandé aux responsables d'institutions présents une participation active de diverses manières :

- réalisation d'exercices individuels ou de groupe;
- discussions et mises en commun;
- communication de projets de leur institution et analyse de ces projets à la lumière des concepts étudiés.

Nous insisterons sur le fait que ces trois journées de formation axées sur la construction et la gestion d'un projet éducatif ne sont qu'une étape dans une formation. Il nous paraît indispensable d'envisager avec les participants et les commanditaires de la formation une suite à ce premier contact, sous la forme de rencontres plus personnalisées avec les équipes en place ou d'accompagnement de projets spécifiques.

Formateurs

P. Dubruille (CFIP) et J.J. Detraux (CEFES)

Lieu et dates

Maison de la Francité
rue Joseph II, 18
1040 Bruxelles

Les 19 septembre – 3-17 octobre 1991

A.B.C.

Informations complémentaires

Coût et article budgétaire :

Art. 9090 844/123 05
Formation des gestionnaires 291.000 F.

Durée de la formation :

Gestion des ressources humaines : 10 jours
projet pédagogique : 5 jours

POUR LES INSTITUTS
MEDICO-SOCIO-PEDAGOGIQUES
POUR PERSONNES HANDICAPEES

Formation destinée aux travailleurs sociaux

Organisée par la Commission communautaire française
et ABC, accompagnement, accueil,
Bruxelles, créativité-gestion.

VECU RELATIONNEL

A quel public la formation est-elle destinée?

Aux travailleurs

Présentation

Comment vivre au mieux les relations que nous établissons chaque jour, comment les améliorer, quelles sont les particularités de différents types de relations que les travailleurs sociaux peuvent rencontrer dans leur travail?

Méthodologie : Pédagogie inductive.

PHENOMENE D'USURE

Présentation

Quelles sont les causes du phénomène d'épuisement des travailleurs sociaux, quels sont les moyens concrets qui pourraient répondre à ce phénomène?

Méthodologie : Analyse à partir du vécu des participants.

LE STRESS : LE CONNAITRE ET SE CONNAITRE POUR MIEUX LE MAITRISER

Présentation

Les sources de stress, les signes d'un excès de stress, les moyens pratiques permettant de le contrôler.

Méthodologie : Analyse de situations vécues et expérimentation.

Formatrice

Annick Maréchal (SEPTs)

Lieu et dates

Maison de la Francité
rue Joseph II, 18
1040 Bruxelles

Les 12-19-26 mars 1991

AFFIRMATION DE SOI ET DE SA COMPETENCE PROFESSIONNELLE

A quel public la formation est-elle destinée?

Aux travailleurs

Présentation

Ce séminaire doit permettre de :

- mieux prendre sa place de travailleur social face aux différents partenaires et interlocuteurs;
- clarifier ses objectifs professionnels
- prendre conscience des attitudes qui bloquent ou qui facilitent la communication.

*Contenu :**Le positionnement*

- Comment le travailleur social se situe face aux autres « acteurs » : société, institution, parents, handicapés, collègues...
- Personne et fonction
Comment il vit les interférences entre sa manière d'être et les rôles imposés par la fonction
- Image de soi
Comment il se voit dans son rôle professionnel, comment les autres le perçoivent.

L'expression assertive de soi

- S'exprimer avec fermeté et légitimité dans le respect de l'autre, sortir des attitudes passives, agressives ou manipulatoires.
- Quels sont mes objectifs personnels.
- Oser prendre la parole, donner son avis dans une réunion ou face à un interlocuteur hostile, se faire entendre, convaincre.
- Faire et recevoir des critiques, négocier.

Méthode :

- Mise en situations, jeux de rôle.
- Exercices spécifiques d'assertivité.
- Invitation à l'implication personnelle et à l'analyse du vécu « ici et maintenant ».
- Apports théoriques reprenant les principaux concepts de l'assertivness.

Formatrice

Claire Pay (CFIP)

Lieu et dates

Maison de la Francité
rue Joseph II, 18
1040 Bruxelles

Les 22 avril – 27 mai – 10 juin 1991.

RELATION PARENTS-TRAVAILLEURS SOCIAUX DANS LE QUOTIDIEN

Présentation

Cette journée, qui n'apportera pas de nouvelle matière, doit permettre aux participants de consolider et d'expérimenter leurs acquis dans le domaine spécifique de la relation avec les parents, l'accent étant mis sur les dimensions de l'écoute.

Formatrices

Claire Pay (CFIP) et Béatrice Lambrecht (SEPTs)

Lieu et dates

Maison de la Francité
rue Joseph II, 18
1040 Bruxelles

Le 6 mai 1991.

GESTION DE LA RELATION AVEC LA PERSONNE HANDICAPEE

A quel public la formation est-elle destinée?

Aux travailleurs

Présentation

Le positionnement du travailleur face à la personne handicapée.

- Comment initier et mettre en place une relation de confiance?
- Quel est l'impact d'une déficience dans une situation d'interaction?

Une base théorique dans le domaine de la communication et du handicap sera donnée aux participants. Des films vidéos, des jeux de rôles, l'échange de vécu serviront de support.

Mise en œuvre du projet de la personne handicapée

- Comment écouter, susciter le projet de la personne?
- Comment le développer dans les contextes de vie de la personne?
- Quelles sont les obstacles rencontrés?
- Quelles limites se donner, quelles alternatives sont à envisager?

Un apport sur les différents courants psycho-sociologiques et un éclairage systémique sur les pratiques de réseaux constitueront l'arrière-plan théorique de ces journées.

Nous approfondirons notamment ces questions par le biais des loisirs, la vie affective, la gestion budgétaire, l'orientation scolaire et/ou professionnelle, la communication alternative et l'éveil sensorimoteur.

Notre démarche et les contenus abordés s'ajusteront en fonction des intérêts des participants.

Formateur

C. Croisiaux et Ph. Legros

Lieu et dates

Maison de la Francité
rue Joseph II, 18
1040 Bruxelles

Les 10-11 octobre 7-8-21 novembre 1991.

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM :
PRENOM :
INSTITUTION :
FONCTION :
FORMATION DE BASE :

Taille de l'institution : lits
Type d'handicap : mental – physique – caractériel
Type de population : enfants – adolescents – adultes

Je m'inscris à la formation pour :
○ Gestionnaires qui débutera le 18 mars 1991
○ Travailleurs qui débutera le 12 mars 1991.

Toutes les formations se déroulent à :

Maison de la Francité
rue Joseph II, 18
1040 Bruxelles

de 9 h 30 à 17 h.

Date et signature

Bulletin à renvoyer au SEPTs – 23A, rue Belliard – 1040
Bruxelles – 02/230.30.96 pour le 1^{er} mars au plus tard.

A.B.C.

Informations complémentaires

Coût et article budgétaire :

Art. 9090 844/122 05

Aides et promotion à l'accompagnement de l'action sociale
258.000 F

Durée de la formation :

Image de soi : 7 jours

Gestion des relations avec les personnes handicapées : 5 jours

POUR LES MAISONS DE REPOS

Formation destinée aux animateurs

Organisée par la Commission communautaire française
et le STICS, service pour la transformation,
l'innovation et le changement social

Formation donnée aux animateurs des homes CPAS
coorganisée avec le STICS

Objectif :

- Décloisonner et organiser la concertation entre les différentes disciplines au sein du Home.
- Permettre à l'ensemble du personnel d'utiliser les techniques de communication et de dynamique de groupe au service des résidents.
- Informer les différentes disciplines du programme des animations afin d'établir des relais et mesurer l'impact des animations au sein des Homes.

Organismes co-producteurs :

CCF et le STICS. (service pour la transformation, l'innovation et le changement social).

Public cible :

La priorité sera donnée au personnel des homes de CPAS.

Programme :

Cette formation sera répartie en 6 modules.

- 1^{er} module d'introduction – Approche systémique.
Initiation aux stratégies de concertation et d'association au service des finalités de l'institution.
- 2^{me} module – Les secrets de la communication.
Avec les techniques de la Programmation Neuro Linguistique, mise au point de références communes pour un

langage commun afin de comprendre l'univers de l'autre et établir une bonne communication.

- 3^{me} module – Techniques d'animations de groupe.

Animation avec des personnes âgées dans un lieu, sur un thème précis, avec les bonnes techniques appropriées (animation de réunions, organisation des tâches et délégations, création et gestion de projets, circulation de l'information).

- 4^{me} module – Animer le 4^{me} et 5^{me} âge.

Module organisé avec le concours de personnes spécialisées en gérontologie.

- 5^{me} module – L'évaluation.

Ce module s'étend sur deux jours.

- 6^{me} module – Supervision.

Il s'agit de l'accompagnement et du suivi du projet, c'est-à-dire offrir aux maisons de repos qui le souhaitent un processus d'accompagnement pour l'évaluation, le conseil aux animateurs. Il est question ici de l'encadrement pédagogique.

STICS

Informations complémentaires

Coût et article budgétaire :

Art. 9090 762/123 06

Formation socio-culturelle du personnel communal et du CPAS
380.000 F

Durée de la formation :

3 jours pour les 4 premiers modules, 2 jours pour le 5^{me} module.

POUR LES MAISONS DE REPOS

Formation pour les aides-soignantes

Organisée par la Commission communautaire française
et Infor-Homes.

Projet de formation

Infor-Home :

Objectifs :

A titre expérimental, donner une formation de base à un personnel non-qualifié qui est en contact permanent avec la personne âgée.

Les nouvelles mesures prises par le Ministre Busquin et la pénurie des infirmières sur le marché du travail provoquent un appel vers l'échelon inférieur de cette chaîne médicale que sont les aides-soignantes.

Organismes co-producteurs :

La CCF et Infor-Home.

Infor-Home est une association qui répond depuis plusieurs années à l'isolement et au désarroi des personnes

âgées ou des familles amenées à chercher un établissement d'hébergement pour un membre de leur famille.

Public cible :

Les aides-soignantes...

Pourquoi? Etant des personnes ressources les plus proches des personnes âgées, elles ne bénéficient pas de formation de base. Or, le travail avec les personnes âgées demande beaucoup de savoir-faire. Un personnel peu qualifié peut provoquer des préjudices imparables dûs au manque de formation spécifique et à l'ignorance du danger qui existe à manipuler la personne âgée.

Programme :

Notion élémentaire de gériatrie, de nursing, d'hygiène, ergonomie, psychologie, droit du travail et notions de sciences sociales.

Horaire : 34 heures de théorie.

INFOR-HOMES

Informations complémentaires

Coût et article budgétaire :

Art. 9090 844/122 05

Aides et promotion à l'accompagnement de l'action sociale 300.000 F.

Question n° 16 de M. Duponcelle du 12 mars 1991 :

Suppression de la nouvelle tarification en matière de participation financière des handicapés dans leur IMP.

La presse s'est faite l'écho dernièrement d'une déclaration où vous auriez affirmé supprimer les mesures tendant à augmenter la participation financière des familles de handicapés dans les IMP. Dans le même temps, vous auriez dit devoir combler un déficit budgétaire de 95.000.000 F.

Pourriez-vous me confirmer la suppression des mesures précitées? Va-t-on revenir à la tarification antérieure?

Sur quelle base, sont calculés les 95.000.000 F dont il est question?

De quelle manière sont-ils ventilés entre les différentes institutions?

Quels montants provisoires reçoivent-ils en ce moment alors que le budget 1991 n'est pas voté et que nous travaillons par douzièmes provisoires?

Réponse : Votre question relative à la majoration des participations financières des personnes handicapées prises en charge dans les instituts médico-pédagogiques bruxellois a retenu toute mon attention.

Vous aurez sans doute déjà appris qu'en raison des difficultés soulevées par cette proposition du groupe majoritaire de l'Assemblée, suivie d'un premier arrêté, j'ai proposé au Collège de la Commission communautaire française de reporter sa décision et de soumettre le projet de réglementation en la matière au Conseil consultatif bruxellois de l'aide aux personnes et de la santé.

Il faut cependant être conscient que la situation budgétaire globale impliquera une série de mesures que je proposerai à la concertation : les dépassements budgétaires des années antérieures, soit avant la délégation à la Commission communautaire française qui date du 1^{er} juillet 1990, ont été reportés sur les années suivantes et entraînent de nombreux retards dans l'attribution des subventions.

La difficulté demeure de concilier ces impératifs d'ordre budgétaire à mon souci de maintenir l'encadrement au sein de ces institutions afin de ne pas porter atteinte à la qualité de l'accueil assurée actuellement aux personnes handicapées.

Quoi qu'il en soit, comme je l'ai annoncé aux représentants des institutions en réunion restreinte, j'ai l'intention de n'admettre aucune différence entre les participations, selon le régime uni- ou bicommunautaire, des bénéficiaires d'allocations, aussi bien à Bruxelles qu'en Flandre ou en Wallonie.

Actuellement, l'administration de la Commission communautaire commune a été chargée de recalculer, avec l'aide d'un collège d'inspecteurs des finances et de membres des Cabinets, les subventions à allouer à chaque institution sur base des dépenses réellement effectuées en 1989 et 1990 et admises par la réglementation. Cette opération terminée, nous évaluerons la situation globale en tenant compte des budgets.

Les IMP recevront des avances mensuelles lorsque la Communauté française aura transféré les moyens financiers qu'elle doit à la Commission communautaire française depuis le 1^{er} janvier 1991. Les avances sont calculées sur base des avances allouées en 1989, augmentées de 2 %.

M. J. L. Thys, Membre du Collège, Ministre chargé de la Santé

Question n° 3 de M. Maingain du 22 novembre 1991 :

Opération « Agir ensemble, NON à la drogue ».

Pour avoir participé à la grande manifestation aux Halles de Schaerbeek du mercredi 7 novembre 1990, organisée par l'association « Le bouton blanc », j'ai pu constater combien cette organisation bénéficiait de l'adhésion des étudiants des établissements scolaires sis sur le territoire de la commune de Schaerbeek.

Le mérite de cette action de sensibilisation de la jeunesse à la lutte contre la drogue tient essentiellement au fait que ce sont les jeunes eux-mêmes qui sont les initiateurs des différents projets.

Je remercie Monsieur le Ministre de me faire savoir si cette organisation est reconnue et subventionnée par la Commission communautaire française ou si elle a déjà introduit une demande en ce sens auprès de ses services?

D'une manière plus générale, Monsieur le Ministre peut-il me faire connaître les actions que ses services mènent auprès des jeunes bruxellois francophones pour lutter contre les accoutumances à la drogue, à l'alcool et à la cigarette?

Je remercie Monsieur le Ministre de me faire savoir si ses actions sont menées de concert avec des associations privées ou avec d'autres pouvoirs publics.

Réponse : J'ai l'honneur de faire savoir à l'honorable membre que l'organisation « le bouton blanc » n'a introduit aucune demande auprès de nos services.

Le département santé de l'administration a soutenu en 1990 diverses initiatives parmi lesquelles on peut citer :

- Une convention avec l'asbl « La Trace », pour un montant de 200.000 F; « La Trace » a organisé 60 séances d'information-débat dans les écoles de l'enseignement secondaire et dans le milieu associatif, avec un support vidéo « La neige en tête » qui décrit l'expédition de jeunes toxicomanes au Mont Blanc.
- Un soutien de 100.000 F à « Prospective jeunesse » pour l'organisation des modules de formation à la prévention des toxicomanies dans les écoles normales de Bruxelles.
- Un soutien au centre de santé mentale « Primavera » pour son antenne ITI (Information aux toxicomanes incarcérés), qui assure le suivi des détenus toxicomanes hébergés dans les établissements pénitentiaires bruxellois et la préparation de leur sortie de prison; une convention avec ITI porte sur un montant de 300.000 F.
- Une aide à la création d'une consultation d'ethnopsychiatrie, mise en place par le projet Lama, qui concerne particulièrement les jeunes immigrés toxicomanes, pour un montant de 850.000 F.
- Un soutien financier de 50.000 F aux « Groupes du pélican » (groupe d'entraide pour l'accompagnement de toxicomanes).
- Le soutien de diverses publications, et notamment pour les travaux scientifiques préparatoires au colloque « Eurotox 93 », organisé par différentes institutions spécialisées dans la problématique des toxicomanies, ainsi que la publication d'une étude épidémiologique réalisée par le projet Lama pour permettre une méthodologie d'évaluation des traitements ambulatoires pour patients pharmaco-dépendants.
- Un soutien au fonctionnement de la permanence d'« infor-drogues », pour un montant de 650.000 F.

Je tiens en outre à rappeler à l'honorable membre que le livre blanc, commandé à l'initiative du Ministre des Affaires sociales et de la Santé de la Communauté française, proposait notamment aux responsables politiques d'organiser la coordination des différentes initiatives menées dans le secteur.

Les différents projets que nous avons subsidiés étaient appuyés par la « FEDITO », qui est la fédération bruxelloise des institutions spécialisées dans la prévention et le traitement des toxicomanies.

Il entre dans mes intentions de proposer aux différents Ministres responsables à Bruxelles des politiques de la Santé et d'Aide aux personnes de coordonner leurs actions à l'égard des problèmes de toxicomanies. Cette coordination, qui sera soutenue par la FEDITO, devrait présenter un état des lieux de la situation bruxelloise pour nous permettre de dégager des lignes de force pour les années à venir.

Elle devrait également déboucher sur une mise en commun des moyens financiers, actuellement répartis sur différents articles budgétaires.

Enfin, en ce qui concerne de manière plus générale la prévention, je demanderai, dès son installation, à la section compétente du Conseil consultatif de la Santé de me faire des propositions d'orientations politiques. Cela devrait permettre à la Commission communautaire française de déterminer des priorités pour ses interventions.

Question n° 8 de M. de Lobkowicz du 21 janvier 1991 :

Achat de coupes... par le Cabinet en 1990.

L'honorable Ministre pourrait-il me faire part du montant des dépenses effectuées par l'intermédiaire des crédits destinés aux dépenses de fonctionnement de son Cabinet, en vue de l'acquisition de coupes, souvenirs, colifichets, gravures, ... destinés à être remis par lui, ou en son nom, à l'occasion de diverses manifestations sportives, culturelles?

Réponse : J'ai le plaisir de faire savoir à l'honorable membre qu'il n'a pas été procédé en 1990 à l'achat de coupes, souvenirs ou autres colifichets à charge des dépenses de fonctionnement de mon Cabinet. Je signale en outre à l'honorable Membre qu'il n'y avait pas, dans le budget de l'année 1990, de crédits destinés aux dépenses de fonctionnement de mon Cabinet.

